

LES DÉCHETS VERTS



UTILISER SES DÉCHETS VERTS POUR JARDINER AU NATUREL

Les BONNES PRATIQUES à mettre en place

Tout particulier disposant d'un jardin a la possibilité de réutiliser ses déchets verts par des techniques simples et pratiques.

Quelques conseils pour limiter sa production de déchets verts :

- Choisir un gazon à croissance lente et adapté au sol et à l'exposition du terrain (ombre ou soleil). Afin d'obtenir une pelouse résistante, maintenez sa hauteur de tonte à 5cm.
- Pour les haies et les arbustes, sélectionner des espèces qui poussent moins vite ou moins haut. Dans un grand jardin, ils produiront moins de déchets verts et dans un petit jardin, ils conviendront mieux à la surface disponible.

Deux techniques permettent la réutilisation de ses déchets verts :

➤ **Le mulching** : C'est une technique de tonte sans ramassage de l'herbe, la pelouse broyée en fines particules reste au sol permettant une fertilisation naturelle sans déchet vert à évacuer. Les tondeuses récentes en sont équipées et pour les anciennes, un kit peut être installé. Il protège le sol, limite l'évaporation de l'eau en période chaude et garde le sol humide plus longtemps. Le mulching permet aussi d'éviter le développement des mauvaises herbes. De plus, vous n'avez plus besoin de ramasser votre herbe coupée.

➤ **Le paillage** : Il se fait à partir de résidus de tailles de haies, de résineux ou encore de récupération de feuilles mortes qui seront placés à la main le plus souvent sous les arbres et dans les parterres. Il s'effectue habituellement au début de la saison de culture, et peut être renouvelé si nécessaire.

Le paillage organique est intéressant car il se décompose lentement et apporte des matières nécessaires aux plantes et aux vers de terre qui participent à leur intégration au sol. Il évite ainsi d'utiliser des fertilisants industriels et/ou chimiques. Il fait barrière à certains insectes et abritent la faune utile, il protège de la pluie et empêche l'évaporation de l'humidité de la terre. Le paillage permet à la terre qu'il protège de rester meuble et humide, la température y reste stable, les mauvaises herbes n'y poussent pas.

30 minutes passées à pailler, c'est **5 heures** de moins à désherber, bêcher et arroser !

Les BÉNÉFICES environnementaux

- Alternative écologique pour entretenir son jardin sans utiliser de produits nocifs pour l'environnement
- Diminution de la pollution des sols et des nappes phréatiques
- Réduction de la quantité de déchets prise en charge par la collectivité
- Retour aux sols d'une partie de la richesse prélevée par les activités agricoles, horticoles, sylvicoles, ...

EN + L'article 84 du règlement sanitaire départemental précise que le brûlage à l'air libre des déchets ménagers (donc les déchets verts des jardins) est strictement interdit, y compris dans un incinérateur individuel ou d'immeuble.

Témoignage

« Dans mon jardin je n'ai pas de déchet. Tout ce qui est produit reste sur place (les tontes, les feuilles mortes...). Je n'envoie rien à la déchèterie car j'utilise mes déchets verts sous forme de paillage pour les cultures, en compostage ou en culture en lasagne (plusieurs couches de différents végétaux). Ce qui vient de la terre retourne à la terre. Grâce à ces techniques je n'ai plus besoin de faire des aller-retours à la déchèterie, cela permet des économies d'argent et surtout de temps. »

Yvon (Saint-Brieuc)

En savoir +

Des conseils de jardinage à suivre pour entretenir votre jardin naturellement :

<http://www.consoglobe.com>

<http://mag.plantes-et-jardins.com>

Constat

Les collectivités gèrent des quantités de plus en plus importantes de déchets verts. Ils représentent sur notre territoire environ 45% du tonnage des déchets collectés en déchèterie et près de 20% du tonnage de l'ensemble des déchets ménagers collectés.

Aujourd'hui, cette gestion montre ses limites :

- espace restreint en déchèterie,
- augmentation du nombre de transports des déchets verts,
- qualité du compost conditionnée par la présence ou non de matières indésirables,
- coût du service.

Chiffres clés (2014)



45 720t de déchets verts ont été pris en charge par les déchèteries du territoire Kerval

